

FICHE DE RÉINSCRIPTION 2023-2024

€ PARCOURS / TARIFS

TARIFS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE HAUTE TARENTEISE	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6
Éveil musical - Éveil artistique	80 €	130 €	156 €	187 €	225 €	270 €
Éveil instrumental						
Cycle I	180 €	348 €	418 €	501 €	601 €	722 €
Cycle II						
Hors Cycle						
Cycle II BEM (Brevet d'Études Musicales)						
CHAM (Classes à Horaires Aménagés Musique)	200 €	419 €	503 €	603 €	724 €	869 €
Étudiants						
Troisième Cycle Amateur						
CEM (Certificat d'Études Musicales)	300 €	465 €	558 €	670 €	804 €	964 €
Pratique collective						
Formation musicale	45 €	60 €	72 €	86 €	104 €	124 €
Location d'instrument			145 €			
Adultes individuels (si places disponibles)			568 €			
Adultes collectifs - guitare (par 4, avec guitare d'accompagnement)			320 €			
Chorale adultes			90 €			

i QUOTIENTS

Quotient familial (QF) à demander à la CAF sur www.caf.fr

- QF1 : inférieur à 800 €
- QF2 : de 800 € à moins de 1000 €
- QF3 : de 1000 € à moins de 1200 €
- QF4 : de 1200 € à moins de 1400 €
- QF5 : de 1400 € à 1600 €
- QF6 : supérieur à 1600 €

Tarif dégressif en cas de fratrie.

Tarif spécial « saisonnier » (8/10ème de l'année).



INSCRIPTION

AUTORISATIONS ET DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)....., né(e) le

DÉCLARE

- avoir pris connaissance du montant des frais de scolarité, et qu'ils **restent acquis, même si l'élève cesse de fréquenter les cours pour une raison quelconque.**
- avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école de musique (disponible en ligne et au secrétariat de l'École de Musique).

PRENDS note que

- en l'absence de l'attestation CAF, le quotient familial QF6 sera automatiquement appliqué
- que selon l'extrait de l'article 20 du règlement intérieur validé en Conseil Communautaire, le 16 mai 2023 :

Les inscriptions sont prises pour l'année scolaire entière, soit de septembre à juin. Les élèves doivent acquitter les frais de scolarité en rapport avec chaque enseignement fréquenté tels qu'ils résultent des barèmes définis par le Conseil Communautaire. Pour faciliter le paiement aux familles, cette somme est recouvrée en 3 fois. Ces frais seront à régler sur TIPI (www.hautetarentaise.fr) ou auprès du Trésor Public, après réception du titre de recette (facture) correspondant. Son montant reste acquis, même si l'élève, pour une raison quelconque, cesse de fréquenter les cours.

Seuls les nouveaux élèves pourront abandonner les cours durant le 1^{er} trimestre. Dans ce cas uniquement un tiers de la cotisation sera dû. Dans tous les cas, la Direction de l'école devra être informée par écrit de l'arrêt de la fréquentation des cours et ce, au minimum 15 jours avant la fin du trimestre en cours.

Depuis la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent dans le cadre de la RGPD. Les données collectées sont destinées aux seuls échanges avec les familles dans le cadre du suivi pédagogique des élèves et pour l'élaboration de statistiques.

Si vous souhaitez obtenir ou rectifier des informations vous concernant, vous pouvez le faire en vous adressant par mail à : communication@hautetarentaise.fr

Réinscription - Année scolaire 2023/2024

Responsable légal 1

A remettre avant le 20/06/2023

Civilité Nom Prénom
 Profession Date de naissance
 Adresse CP - Ville.....
 Tél domicile Tél Pro Tél mobile
 E-mail

Responsable légal 2

Civilité Nom Prénom
 Profession Date de naissance
 Adresse CP - Ville.....
 Tél domicile Tél Pro Tél mobile
 E-mail

Elève

Civilité Nom Prénom
 Date de naissance
 Niveau scolaire Etablissement scolaire
 Saisonnier Si oui, du au

J'autorise l'École de Musique de Haute Tarentaise à utiliser les photos prises dans le cadre des cours, des auditions et des concerts de l'école pour les publications de la Communauté de Communes.

OUI

NON

<ul style="list-style-type: none"> o Eveil musical – Eveil artistique (maternelles) o Eveil instrumental (à partir du CP) o Pratique musicale ou formation musicale o Pratique collective <ul style="list-style-type: none"> o MAO o Chorale o Atelier JAZZ o Atelier Musique Actuelle o Batucada o Musique traditionnelle o Ensemble percussions o Ensemble violoncelles o Ensemble violons o Ensemble guitares o Harmonie junior 	<ul style="list-style-type: none"> o Chant o Clarinette o Flûte traversière o Saxophone o Violon o Violoncelle o Trombone o Trompette o Euphonium o Cor o Guitare o Guitare basse o Piano o Batterie o Percussions 	<p>Cours dispensés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Tignes / Val d'Isère (Eveil musical ou instrumental Chorale, trombone, piano, guitare) o La Rosière (Trombone, piano, batterie) o Bourg Saint Maurice (Toutes pratiques citées au choix)
--	---	--

Pièces à fournir : photocopie de l'attestation du quotient familial (CAF), 1 photo d'identité scannée si possible.

Date et signature du responsable légal